



## Envie de devenir animatrice LLL ?

Les animatrices représentent La Leche League, il est donc important de savoir ce à quoi l'organisation croit et ce qu'elle fait. Nous espérons que cette foire aux questions vous aidera à mieux le comprendre.

### Quelle est notre objectif, en tant qu'animatrices LLL ?

L'objectif général de l'organisation est d'aider la mère à apprendre à allaiter son bébé, à encourager un bon maternage à travers l'allaitement et à promouvoir une meilleure compréhension de l'allaitement et des sujets qui y sont liés. LLL est une organisation internationale non sectaire, à visée éducative et sans discrimination de races qui a une politique stricte de non-mélange des causes. Nous avons cette politique afin d'apporter de l'aide à l'allaitement aux mères malgré une diversité d'opinions personnelles. Les animatrices savent l'importance de l'aide de mère à mère pour reconnaître et comprendre les besoins de leur bébé et pour trouver les meilleurs moyens de les combler. Les animatrices apportent information et soutien de façon à ce que chaque mère fasse les choix qui conviennent le mieux pour elle et sa famille

### À quoi croit LLL ?

Les animatrices croient que l'allaitement, avec ses nombreux avantages primordiaux, physiques et psychologiques, est le mieux pour la mère et le bébé et que c'est la meilleure manière de commencer de bonnes relations parents-enfant. Les idéaux et les principes de maternage qui sont le fondement de ce à quoi croit LLL, sont détaillés dans *L'Art de l'Allaitement Maternel*. Ce livre a apporté des réponses et des idées sur le travail de parent, avec ce qu'il comporte de défis et de joies, à plusieurs générations de mères. Il est demandé aux stagiaires LLL d'en posséder leur propre exemplaire et de se familiariser avec son contenu. Si vous n'avez pas encore lu ce livre, le lire maintenant pour permettra d'en savoir plus sur l'organisation que vous songez à représenter.

*Vous pouvez le commander sur le site web de LLL France [www.lllfrance.org](http://www.lllfrance.org) ou l'acheter directement dans un groupe LLL.*

La philosophie LLL se définit dans les dix concepts suivants :

*Le maternage par l'allaitement est le moyen le plus naturel et le plus efficace pour comprendre et satisfaire les besoins d'un bébé.*

*La mère et son bébé ont besoin d'être ensemble tôt et souvent afin d'établir des liens affectifs satisfaisants et une sécrétion lactée adéquate.*

*Pendant ses premières années, le bébé a un besoin intense de la présence de sa mère, celui-ci est aussi fondamental que son besoin de nourriture.*

*Le lait humain est l'aliment que la nature a prévu pour le bébé; il répond d'une façon unique à ses besoins changeants.*

*Pour le bébé né à terme et en bonne santé, le lait maternel est la seule nourriture nécessaire jusqu'à ce qu'il manifeste par certains signes, le besoin d'aliments solides, en général vers le milieu de sa première année.*

*Idéalement, l'allaitement se poursuivra jusqu'à ce que le bébé n'en ait plus besoin.*

*La participation consciente et active de la mère pendant son accouchement favorise un bon démarrage de l'allaitement, en consolidant le couple mère-enfant.*

*Le soutien affectueux, la présence et l'aide du père du bébé favorisent l'allaitement et le lien mère-enfant. La relation unique que le père construit avec son bébé est un élément important du développement de l'enfant, et ceci dès les premiers jours.*

*Une bonne alimentation signifie un régime varié et bien équilibré, composé d'aliments servis dans un état aussi proche que possible de leur état naturel.*

*Dès la petite enfance, les enfants ont besoin d'être guidés avec amour, ce qui implique la compréhension de leurs capacités et de leur sensibilité propre.*

## **Que fait une animatrice LLL ?**

La plupart des animatrices remplissent les responsabilités de base de l'animatrice, qui sont:

- Aider les mères individuellement par téléphone, par mail ou en personne
- Préparer et animer les séries de réunions mensuelles.
- Etre responsable de la gestion et de l'organisation du groupe LLL.
- Se tenir au courant des informations sur l'allaitement
- Aider les mères à se renseigner sur le rôle de l'animatrice et à se préparer à devenir animatrice.

Ces tâches peuvent être partagées lorsqu'il y a plus d'une animatrice par groupe. La plupart des animatrices trouvent utile de se concentrer sur les responsabilités de base pendant un certain temps avant d'envisager de prendre plus ou d'autres responsabilités à LLL.

## **Je veux aider les mères à allaiter mais je ne peux pas m'engager à remplir toutes les responsabilités de base. Est-ce que je peux quand même devenir animatrice ?**

La définition de l'animatrice active laisse place à de nombreuses façons de s'engager comme animatrice LLL : « Une animatrice active poursuit la mission de La Leche League par le biais des responsabilités de base de l'animatrice, telles qu'elles sont décrites dans la déclaration de politique de LLLI et/ou par le biais d'un autre travail fait pour LLL. L'animatrice active paie sa cotisation annuelle, elle tient à jour ses connaissances et communique régulièrement avec l'association ».

## **Existe-t-il des conditions préalables pour poser sa candidature ?**

Oui. Elles sont les suivantes :

### **Expérience personnelle d'allaitement**

La mère a allaité son bébé pendant au moins neuf mois lorsqu'elle remplit sa demande pour devenir animatrice. Le bébé a été nourri avec le lait de sa mère jusqu'à ce qu'il manifeste son besoin pour d'autres aliments (en général dans le milieu de sa première année pour un bébé né à terme et en bonne santé). Si le bébé s'est sevré, il a été allaité environ un an et le sevrage s'est déroulé en respectant les besoins du bébé.

*NB : Une considération spéciale peut être donnée à la mère qui a une expérience d'allaitement particulière.*

### **Expérience de maternage**

La mère est d'accord avec le fait qu'allaiter son bébé est la façon optimale de le nourrir, le materner et le reconforter. Elle reconnaît et comprend les besoins de son enfant et y répond par sa présence autant que par son lait. Elle organise toute séparation d'avec son bébé avec sensibilité et respect pour les besoins de celui-ci.

### **Expérience de LLL**

- Elle est membre de LLL.
- Elle soutient les buts et la philosophie LLLI.
- Elle a assisté à au moins une série de réunions (lorsque c'est possible) et a démontré un intérêt pour LLL.

- Elle possède et est familière avec le contenu de la plus récente édition de L'ART DE L'ALLAITEMENT MATERNEL (s'il existe dans une des langues qu'elle comprend), qui représente la ressource première pour les animatrices LLL.
- Elle a été recommandée par une animatrice LLL

#### Traits personnels

- Elle maîtrise suffisamment sa langue pour être capable de mener à bien sa formation et les démarches d'accréditation ainsi que pour accomplir les responsabilités d'une animatrice LLL
- Elle a une attitude d'acceptation et de respect vis-à-vis des autres.
- Elle montre chaleur et empathie envers les autres.
- Elle démontre ou est disposée à développer des habiletés en communication.

#### **Je ne suis pas sûre de remplir ces conditions préalables. Comment le savoir ?**

Vous pouvez discuter avec l'animatrice de votre groupe pour voir comment votre propre expérience et vos idées se rapportent aux Conditions préalables pour devenir animatrice LLL. Elle peut aussi répondre aux questions que vous avez à propos du travail de l'animatrice et parler avec vous de ce qu'implique faire sa formation ainsi que du coût. S'il n'y a pas de groupe près de chez vous, vous pouvez contacter le Département d'Accréditation des animatrices (le LAD) en écrivant à LLL (par courrier postal ou par email : [lad@lllfrance.org](mailto:lad@lllfrance.org)). Vous serez mise en relation avec une représentante du LAD qui pourra vous aider.

#### **Si être animatrice n'est pas ce qui me convient, existe-t-il d'autres façons d'aider les mères à allaiter ?**

Mais oui, tout à fait ! Les mères actives sont des soutiens précieux dans les groupes LLL. Partager votre expérience avec les autres mères du groupe donne une illustration vivante d'une manière de vivre son allaitement. Votre soutien de mère-à-mère peut inspirer d'autres mères à surmonter les défis qu'elles rencontrent. Les mères actives s'occupent souvent de différentes tâches dans le groupe comme de la trésorerie, de la bibliothèque, du secrétariat ou de l'accueil de nouvelles mamans.

Votre engagement en tant que mère active a un rôle considérable dans le succès d'un groupe LLL.

Vous serez peut-être aussi intéressée par l'un des programmes suivants:

- Le PraLLL. Des conseillères formées aident d'autres mères à allaiter. On ne leur demande pas, toutefois, d'avoir vécu tous les concepts de la philosophie LLL. Pour plus d'information concernant le PraLLL, contacter LLL France.
- Consultante en lactation. Cette personne met en place une pratique en libérale ou est employée par un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de santé. Beaucoup de ces consultants sont des « IBCLC » (International Board Certified Lactation Consultants). Ils ont été certifiés par le IBLCE (International Board of Lactation Consultant Examiners). Pour plus d'information, voyez le site <http://www.iblce.org/>

#### **Qu'implique la formation pour être animatrice ?**

- Discuter (par lettre, email ou autrement) de votre expérience d'allaitement et de maternage telle qu'elle se rapporte à la philosophie LLL (au travers de dialogues avec une représentante du LAD).
- Apprendre à soutenir le cours normal de l'allaitement et à aider les mères à faire face aux situations courantes.
- Apprendre à s'y retrouver dans les différentes ressources à disposition afin d'aider les mères qui font face à des situations d'allaitement particulières.
- Lire les ouvrages demandés.
- Acquérir les compétences et technique de l'animatrice (comme l'écoute active et l'animation de réunions)
- En apprendre davantage sur LLL en tant qu'organisation au niveau local, national et international.

- Peut-être assister à des ateliers, séminaires, congrès lorsque c'est possible.

### **Combien de temps cela prend ?**

Cela varie beaucoup d'une personne à une autre en fonction de différents facteurs (comme sa propre organisation, le nombre et l'âge de ses enfants, les autres engagements et le temps disponible).

La plupart des formations durent entre quelques mois et un an ou un peu plus. Chacune avance au rythme qui lui permet de se préparer efficacement à être animatrice.

### **Être animatrice semble formidable, mais comment je peux faire de la place pour ça dans ma vie bien remplie ?**

Comme mère, vous avez déjà appris à jongler avec différentes responsabilités dans votre vie. Les animatrices mettent en premier les besoins de leurs familles avant de donner la priorité à leur travail LLL. Les animatrices trouvent un moyen d'équilibrer leurs engagements envers leur famille et LLL ainsi qu'envers leurs autres responsabilités. La formation est conçue pour se rapprocher du temps nécessaire pour remplir les responsabilités de l'animatrice. De cette façon, la formation offre l'opportunité réelle de trouver des moyens de faire de la place pour le travail LLL dans sa vie. Ou vous pouvez décider que vous préférez poser votre candidature plus tard quand vous aurez plus de temps. Discuter avec une animatrice peut vous permettre de prendre une décision.

### **Comment vais-je montrer que je suis prête à être accréditée comme animatrice LLL ?**

Ensemble, vous, votre animatrice et votre représentante du LAD vous assurez que vous avez rempli les Critères d'Accréditation de l'animatrice, établis par le Board de LLLI. Ces critères sont :

- avoir rempli les conditions préalables pour devenir animatrice LLL (énumérées plus haut).
- avoir allaité son bébé environ un an.
- avoir démontré sa compréhension de la philosophie LLL.
- avoir démontré ses connaissances de base en allaitement maternel, telles que décrites dans les critères de connaissance de base de la gestion de l'allaitement, Appendice 18.
- avoir démontré ses habiletés pour les responsabilités de l'animatrice telles que décrites dans les critères d'aptitudes aux responsabilités de l'animatrice, Appendice 18.
- avoir accompli les démarches selon le processus d'accréditation des animatrices LLLI.
- avoir signé sa déclaration d'engagement d'animatrice LLL.

Quand la représentante du LAD ajoute sa signature en bas de la déclaration d'engagement, la stagiaire est accréditée comme animatrice LLL et elle est couverte par l'assurance de LLLI.

### **Je pense qu'être animatrice me convient. Quelle est l'étape suivante ?**

Prenez contact avec l'animatrice de votre groupe en vue des entretiens préalables. Pour savoir quel est le groupe LLL près de chez vous, si vous n'êtes pas entrée en contact avec lui, voyez le site de LLL France. [www.lllfrance.org](http://www.lllfrance.org)

S'il n'y a pas de groupe près de là où vous vivez, contactez le LAD de LLL France. [LAD@lllfrance.org](mailto:LAD@lllfrance.org)  
LAD LLL France – BP 18 – 78620 L'Etang la Ville